

Modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft^{MC} pour entreprise de Tangerine

Fonctionnalité FlexiDraft^{MC} pour entreprise de Tangerine (protection contre les découverts)

Définitions : Voici quelques définitions qu'il vous sera utile de connaître :

Les termes « vous », « votre » et « vos » désignent le client affaires au nom duquel le compte d'exploitation d'entreprise Tangerine est ouvert.

Les termes « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Tangerine.

Admissibilité et autres ententes : La fonctionnalité FlexiDraft^{MC} pour entreprise de Tangerine (protection contre les découverts) (« FlexiDraft ») est un service optionnel offert aux clients affaires de la Banque Tangerine qui possèdent un compte d'exploitation d'entreprise Tangerine (aussi appelé le « compte » ou « compte affaires »). Les présentes modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft pour entreprise de Tangerine (les « modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft » ou les « modalités ») s'ajoutent aux modalités pour les comptes affaires Tangerine qui s'appliquent au compte d'exploitation d'entreprise Tangerine.

Le terme « FlexiDraft » ou l'expression « protection contre les découverts » désigne la protection optionnelle contre les découverts qui est offerte à l'égard du compte d'exploitation d'entreprise Tangerine. En choisissant d'appliquer cette protection à votre compte d'exploitation d'entreprise Tangerine, vous acceptez les présentes modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft pour entreprise de Tangerine de même que les intérêts et frais applicables (indiqués dans votre grille tarifaire).

Vous devez consentir à une vérification de la solvabilité pour pouvoir bénéficier de la fonctionnalité FlexiDraft. La fonctionnalité FlexiDraft peut être refusée à un client affaires si son profil de crédit, son rendement commercial ou d'autres facteurs de risque ne remplissent pas les critères de la Banque Tangerine.

Limite : Au cours du processus de demande, on vous demandera d'indiquer la limite FlexiDraft que vous souhaitez obtenir. Tangerine fixera la limite approuvée à son seul gré, en tenant compte de votre demande et des exigences applicables en matière de crédit. Le montant de la limite approuvée, le cas échéant, ne dépassera pas celui que vous aurez demandé, et nous vous communiquerons la limite approuvée dès que votre demande aura été satisfaite. Vous pouvez demander que votre limite soit réduite ou augmentée en tout temps. Les demandes d'augmentation de limite déclencheront une

vérification de la solvabilité et un nouvel examen du crédit. Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, réduire, suspendre ou annuler votre limite.

La fonctionnalité FlexiDraft entrera en vigueur après votre acceptation des présentes modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft.

La fonctionnalité FlexiDraft couvre les soldes à découvert dans votre compte découlant d'opérations dans votre compte, y compris un chèque, un paiement préautorisé ou tout autre débit que nous autorisons, comme un paiement électronique de facture, des opérations effectuées aux GAB ou avec une carte client et des transferts de fonds par courriel. Nous nous réservons le droit de refuser toute opération dont le montant occasionnerait un dépassement de votre limite FlexiDraft.

Découverts non autorisés : Nous pouvons, à notre gré, permettre que votre compte soit à découvert (c'est-à-dire que son solde soit négatif) et dépasse votre limite FlexiDraft approuvée. Tout solde à découvert est considéré comme un découvert non autorisé aux termes des présentes modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft. Des intérêts seront facturés sur la portion à découvert au taux d'intérêt applicable, et des frais supplémentaires pourraient s'appliquer. Vous devez rembourser tout solde à découvert non autorisé immédiatement sur demande.

Intérêts et frais liés à la fonctionnalité FlexiDraft : Des intérêts sont facturés sur le montant de tout solde à découvert (ou solde négatif) au taux d'intérêt applicable, en plus des frais applicables, comme indiqué dans la grille tarifaire (et comme nous vous l'avons indiqué). Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le montant du solde à découvert calculé à la fin de la journée et sont portés à votre compte mensuellement. Vous devez rembourser ces intérêts avec votre solde à découvert.

Note : Si vous utilisez la fonctionnalité des Espaces dans votre compte d'exploitation d'entreprise Tangerine, le solde à découvert est comptabilisé en fonction du solde total du compte (et non du solde du compte principal, qui ne tient pas compte des fonds que vous avez attribués à vos Espaces). Des intérêts vous seront facturés uniquement à l'égard de tout solde à découvert supérieur au solde total du compte. Veuillez vous reporter aux modalités pour les comptes affaires Tangerine et à la rubrique sur les Espaces pour obtenir plus de renseignements.

Paie ment : Afin de maintenir votre compte en règle, vous devez y déposer, au plus tard le dernier jour de chaque mois, des fonds suffisants pour acquitter le montant des intérêts facturés au titre de la fonctionnalité FlexiDraft pour le mois. Vous n'êtes pas tenu de ramener le solde de votre compte à un montant positif, sauf si nous vous le demandons, à condition que vous respectiez votre obligation de régler les intérêts applicables chaque mois. Vous devez rembourser sur demande toutes les sommes dues au titre de la fonctionnalité FlexiDraft.

Défaut : Vous serez considéré être en défaut à l'égard des présentes modalités relatives à la fonctionnalité FlexiDraft si vous omettez de rembourser toute somme due à l'échéance (y compris la somme nécessaire pour couvrir le montant des intérêts facturés chaque mois, dont il est question à la rubrique « Paiement » ci-dessus) ou sur demande, si vous omettez de déposer des fonds suffisants pour acquitter le montant des intérêts facturés chaque mois, si vous violez les modalités et conditions applicables à votre compte ou à la fonctionnalité FlexiDraft, si vous fournissez des renseignements inexacts ou trompeurs ou si nous déterminons que votre situation financière s'est détériorée (dans chaque cas, un « défaut »).

Si vous êtes en défaut, nous pouvons demander le remboursement immédiat de toutes les sommes dues, suspendre ou annuler votre fonctionnalité FlexiDraft, fermer votre compte ou prendre d'autres mesures que nous jugeons appropriées pour recouvrer les sommes dues, notamment en confiant votre compte à une agence de recouvrement. Les défauts peuvent être signalés aux agences d'évaluation du crédit, ce qui pourrait nuire à vos antécédents de crédit et/ou à votre cote de solvabilité.

Fin de la fonctionnalité FlexiDraft : Nous pouvons mettre fin à la fonctionnalité FlexiDraft sans préavis, à moins qu'un préavis soit requis par la loi. Toutefois, en l'absence de défaut ou de tout autre risque, nous fournirons un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant de mettre fin à la fonctionnalité FlexiDraft. Pourvu que vous ayez remboursé en entier toutes les sommes dues, vous pouvez nous demander d'annuler la fonctionnalité FlexiDraft à tout moment en nous envoyant un avis à cet effet, et nous procéderons à l'annulation lorsque nous recevrons l'avis.